

## TERMES DE RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUES

Evaluation finale du Projet d'appui à la filière sucre en Côte d'Ivoire- AFTs 2010,2011 et 2012

Contrat Cadre SIEA 2018 - Lot 1 " Gestion durable des ressources naturelles et résilience "

EuropeAid/138778/DH/SER/multi

2018/401504

Pouvoir adjudicateur : Délégation de l'Union européenne en République de Côte d'Ivoire

<b>1</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
1.1	CONTEXTE DU PAYS ET DU SECTEUR CONCERNE.....	2
1.2	L'ACTION A EVALUER.....	4
1.3	PARTIES PRENANTES DE L'ACTION .....	9
1.4	AUTRES INFORMATIONS DISPONIBLES .....	10
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION COMMISSIONNÉE.....</b>	<b>10</b>
2.1	OBJECTIF DE L'ÉVALUATION .....	10
2.2	SERVICES REQUIS.....	11
2.3	PHASES DE L'ÉVALUATION ET LIVRABLES REQUIS .....	12
2.4	ORGANISATION DU CONTRAT SPECIFIQUE ET METHODOLOGIE (OFFRE TECHNIQUE) .....	16
2.5	GESTION ET PILOTAGE DE L'ÉVALUATION .....	16
2.6	LANGUE DU CONTRAT .....	17
<b>3</b>	<b>EXPÉRIENCE REQUISE .....</b>	<b>17</b>
3.1	NOMBRE D'ÉVALUATEURS ET NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL REQUIS PAR CATEGORIE .....	17
3.2	EXPERTISE REQUISE.....	18
3.3	PRESENCE DE L'ÉQUIPE DE GESTION POUR LE BRIEFING ET/OU LE DEBRIEFING .....	18
<b>4</b>	<b>LIEU ET DURÉE.....</b>	<b>18</b>
4.1	PERIODE DE DEMARRAGE .....	18
4.2	DURÉE PREVUE DE LA MISSION EN JOURS CALENDRIER.....	18
4.3	PLANIFICATION, Y COMPRIS LA PERIODE DE NOTIFICATION POUR LE PLACEMENT DE PERSONNEL.....	19
4.4	LIEU(X) DE LA MISSION .....	19
<b>5</b>	<b>LE RAPPORT.....</b>	<b>19</b>
5.1	CONTENU, DURÉE ET REMISE .....	19
5.2	UTILISATION DU MODULE EVAL PAR LES EVALUATEURS .....	21
5.3	COMMENTAIRES SUR LES LIVRABLES .....	21
5.4	ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU RAPPORT FINAL, DU RESUME EXECUTIF ET DE LA VIDEO .....	21
5.5	LANGUE .....	21
5.6	NOMBRE D'EXEMPLAIRES DU RAPPORT .....	21
5.7	FORMAT DES RAPPORTS.....	21
	<b>ANNEXE II : INFORMATIONS A FOURNIR A L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION .....</b>	<b>23</b>
	<b>ANNEXE III: STRUCTURE DU RAPPORT FINAL ET DU RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>26</b>
	<b>ANNEXE IV: PLAN DE TRAVAIL .....</b>	<b>29</b>
	<b>ANNEXE V : GRILLE D'ÉVALUATION (QAG) .....</b>	<b>30</b>
	<b>ANNEXE VI : MATRICE CADRE LOGIQUE DE L'ACTION A ÉVALUER.....</b>	<b>35</b>

# 1 CONTEXTE

## 1.1 Contexte du pays et du secteur concerné

- **Contexte du pays**

La Côte d'Ivoire s'est fixé l'objectif ambitieux de compter parmi les pays ayant atteint l'émergence à l'horizon 2020. Pour ce faire, et rebondir efficacement après les événements politiques et militaires des années 2000, la Côte d'Ivoire s'est dotée successivement de deux (02) Plans Nationaux de Développement (2012 à 2015 et 2016 à 2020). L'exécution du PND 2012-2015 a permis à l'économie de renouer avec une croissance forte et pérenne (environ 9% sur les 4 dernières années après une année 2011 ayant été marquée par un recul de 4,1% du PIB) qui a su attirer les investisseurs à participer au développement du pays (création de 2 millions d'emplois sur la même période). Le PND 2016-2020 entend entériner les résultats atteints et s'attaquer aux défis qui restent à relever. Ainsi, cinq grands axes stratégiques ont été développés dans le PND 2016 – 2020 :

1. Le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance,
2. L'accélération du développement du capital humain et du bien-être social,
3. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation,
4. Le développement d'infrastructures sur le territoire national et la préservation de l'environnement,
5. Le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale,

Il prend en compte les défis nouveaux nés des différentes crises qu'a connues le pays, les goulots d'étranglement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD) et les sources potentielles de croissances du pays. Il a été élaboré de façon participative avec la contribution de toutes les composantes nationales et les partenaires au développement. Il constitue le nouveau cadre de référence de toutes les interventions publiques et autres initiatives pour le développement économique et social. Dans cette approche de planification du développement, des cadres ont été mis en place pour une bonne mise en œuvre du PND au niveau sectoriel. Le volet agricole du PND est le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Pour ce qui est du PNIA 1, de la période 2012-2016, les axes principaux sont articulés autour des programmes suivants:

- ❖ Le développement des filières,
- ❖ L'amélioration de la gouvernance du secteur agricole,
- ❖ Le renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture,
- ❖ La gestion durable des ressources halieutiques,
- ❖ La réhabilitation forestière et la relance de la filière bois.

Le bilan de ce premier programme entamé en 2012 a été jugé satisfaisant par le gouvernement ivoirien qui relève que ce programme à participer efficacement au développement de l'agriculture de même qu'à l'amélioration des revenus des paysans contribuant ainsi à la baisse du taux de pauvreté. De sources gouvernementales, le PNIA 1 a permis la baisse du taux de pauvreté en milieu rural qui est passé de 62,5 % en 2008 à 56,8 % en 2015. En termes d'emplois, toujours selon le gouvernement ivoirien , l'on note qu'à la fin décembre 2016, le PNIA 1 a permis la création de 1 797 000 emplois directs générés dans le secteur agricole pour un objectif de 2 400 000 à fin 2017. Pour ce qui est des revenus cumulés captés par les producteurs, ils sont passés de 3370 milliards de FCFA en 2012 à 6148 milliards FCFA (2017), soit une croissance de 82 %. Cependant le gouvernement relève que le potentiel agro-industriel de la Cote d'ivoire a été insuffisamment développé si bien que le taux de transformation tend à stagner qu'à s'accroître. A titre d'exemple, le gouvernement a relevé les cas de l'anacarde de 5,3 % en 2012 à 6,5 % en 2016 et le Cacao de 29 % à 31 % en 2016. Pour ce qui est du PNIA 2 couvrant la période 2018-2022 et d'un coût total estimé à 11 905 milliards de FCFA, il s'inscrit dans la suite logique du PNIA 1 et couvre plusieurs sous-secteurs que sont l'élevage, la pêche, l'aquaculture, la gestion de l'environnement et le développement rural. Le PNIA 2 apporte une réponse à la nécessité d'une synergie d'actions et de résultats entre les différentes activités.

L'innovation de cette phase 2 du Programme national d'investissement agricole réside dans la mise en place de neuf (09) agropoles qui vont couvrir l'ensemble du territoire national. Il permettra entre autres d'améliorer la production agricole des zones et de prendre en compte les besoins des acteurs privés et publics pour la conservation, la transformation et la commercialisation.

- **Contexte du secteur concerné**

L'industrie du sucre est installée dans la zone Nord de la Côte d'Ivoire. Cette industrie a été créée dans les années 1970 avec six complexes agro-industriels gérés alors par la Société pour le développement des plantations de canne à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du sucre (SODESUCRE). A la suite d'une première restructuration dans les années 1980, le nombre de complexes a été ramené à quatre qui appartiennent, depuis la libéralisation du secteur en 1997 à deux entreprises privées : SUCAF et SUCRIVOIRE dans lesquels l'Etat ivoirien reste actionnaire minoritaire. Ces deux entreprises regroupent la production totale en sucre dans le pays à hauteur de deux cent mille tonnes (200.000T), pour une demande locale à peu près égale à la production. La production de ses entreprises s'appuie sur un potentiel composé de deux types d'exploitations agricoles :

- ❖ plantations villageoises (représentant 10% des superficies totales et 7% de la production estimée et appartenant à près de 2900 planteurs regroupés au sein de la fédération des producteurs villageois de canne à sucre) ,
- ❖ et plantations industrielles (propriétés privées des sociétés sucrières avec 1550 emplois permanents et 11500 emplois saisonniers).

Par ailleurs, le développement du secteur sucrier participe également à la diversification agricole de la Côte d'Ivoire et les complexes sucriers constituent des pôles d'activités essentiels dans les régions d'implantations, c'est-à-dire les zones Centre Ouest et Nord de la Côte d'Ivoire. Le maintien des complexes sucriers comme pôle de développement régional reste l'objectif de l'Etat et des collectivités territoriales. Dans ce sens, la Côte d'Ivoire a adhéré en 1983 au Protocole n°3 sur le sucre qui lie l'Union Européenne à certains pays ACP producteurs de sucre. Ce protocole a été reconduit par l'Accord de Partenariat entre la Communauté Européenne et le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signé à Cotonou le 23 juin 2000. En 2005, sous la pression de l'OMC, l'Union Européenne a dénoncé ces accords en raison de la mise en place de sa réforme de l'organisation commune de son marché du sucre (OCM sucre) et a mis en place des Mesures d'Accompagnement en faveur de ces pays signataires du Protocole Sucre (MAPS). La Côte d'Ivoire est concernée par le Règlement (CE) n° 266/2006 du Parlement et du Conseil du 15 février 2006 qui établit ces mesures.

Aussi, pour faire face et s'adapter aux conséquences de cette réforme, la Côte d'Ivoire a adopté une déclaration de stratégie de son secteur sucrier en mars 2007. Elle a également élaboré, en concertation avec les acteurs du secteur, un plan d'actions couvrant la période 2007-2013. Ce plan est soutenu par l'Union Européenne à travers des dotations pour l'appui au développement de la filière sucre à travers des assistances techniques et financières (ATF) pour un montant global 29.561.000 euros sur la période 2007 à 2013 dans le cadre de programmes indicatifs pluriannuels. Cet appui de l'union européenne a eu pour objectif de contribuer à améliorer plusieurs aspects du secteur à travers l'élaboration des études techniques, financières et économiques de certains maillons clés de la filière, le développement d'un programme de recherche action, la réalisation de certains ouvrages socio-éducatifs, environnementaux, l'autonomisation des producteurs villageois et la création de nouvelles parcelles de productions en vue de faciliter l'investissement et favoriser la compétitivité de la filière dans un contexte de développement durable.

## 1.2 L'action à évaluer

- **Assistance Technique et financière - AFT 2010**

<b>Titre de l'action à évaluer</b>	Mesures d'accompagnement au programme sucre 2010 – AFT 2010
<b>Budget de l'action à évaluer</b>	Cout total 5, 226,000.00 EUR (Contribution UE 5, 226,000.00 EUR)
<b>Numéro CRIS de l'action à évaluer</b>	2010 / 022-511
<b>Dates de l'action à évaluer</b>	Début : 06/05/2011 Fin : 05/05/2017 (DLMO)

- ✓ **Description de l'assistance technique et financière 2010-AFT 2010**

La Commission européenne, reconnaissant l'importance du secteur sucrier pour La côte d'Ivoire et les régions concernées, a défini une stratégie communautaire d'appui au secteur sucrier ivoirien pour une période de dix ans. Pour permettre la mise en œuvre de cette stratégie, un programme indicatif pluriannuel (PIP) a été développé en concertation avec le pays bénéficiaire pour la période 2007-2010 pour une enveloppe globale de 13,47 millions Euros. L'allocation 2010 devra permettre principalement la poursuite de la mise en œuvre des activités spécifiques pour chaque objectif du Programme Indicatif Pluriannuel 2007-2010 (PIP) exécutées sur les allocations 2007, 2008 et 2009.

- ✓ **Objectifs**

L'objectif global de l'appui communautaire au secteur sucrier ivoirien est de promouvoir la viabilité du secteur sucrier ivoirien, sa bonne gestion environnementale et sociale et assurer sa contribution au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Les objectifs spécifiques de cet appui visent à :

- ❖ Contribuer à l'amélioration de la productivité de l'industrie sucrière et à sa bonne gestion environnementale ;
- ❖ Appuyer les planteurs villageois et les habitants des complexes sucriers ;
- ❖ Renforcer le dispositif institutionnel

- ✓ **Résultats escomptés**

- ❖ Résultat 1 : Meilleure sécurisation des ressources en eaux par des mesures d'atténuation et de mitigation des impacts de l'activité sucrière
- ❖ Résultat 2 : Pérennisation de la canne villageoise
- ❖ Résultat 3 : Meilleure connaissance et meilleur suivi de la filière, de ses enjeux, et de son évolution au niveau national et international

- ✓ **Activités**

**Objectif 1** : Contribution à l'amélioration de la productivité et à une meilleure gestion environnementale

**Activité 1.1** : Mise en œuvre du renforcement des moyens de sécurisation des ressources en eaux sur les complexes sucriers : Par rapport à l'objectif spécifique 1, la réhabilitation et le renforcement des moyens de sécurisation des ressources en eaux permettront de respecter les engagements en termes d'amélioration des impacts environnementaux de l'activité sucrière sur les zones des complexes. Cet appui fera suite aux priorités établies par l'étude sur la sécurisation des ressources en eaux réalisée début 2010 sur l'AFT 2008. Les actions prévues sont relatives à la réalisation de travaux de réhabilitation/consolidation des réservoirs d'eau pour l'irrigation de la canne et l'alimentation en eau

potable des populations des complexes et, d'autre part, l'amélioration des systèmes de traitement des rejets des usines et des zones d'habitation. Les actions seront mises en œuvre par contrats de travaux, de services pour le contrôle des travaux, ainsi que par des marchés de fournitures, notamment concernant l'alimentation en eau potable. Un financement sera réservé au suivi environnemental, qui permettra d'établir régulièrement les situations quantitatives et qualitatives des ressources en eaux sur les complexes et de leurs restitutions dans le milieu récepteur. Il s'agira essentiellement de contrats de services.

**Objectif 2** : Appui aux planteurs villageois et aux habitants des complexes

**Activité 2.1** : Mise en œuvre d'un programme de pérennisation de la canne villageoise(CANVI) (2ème tranche) :

Par rapport à l'objectif spécifique 2, la poursuite de la mise en œuvre du programme de relance de la production de canne villageoise (programme CANVI, 2010-2013), qui a démarré sur le financement de l'AFT 2008, sera assurée par l'allocation complémentaire prévue sur cette AFT 2010. Cette deuxième tranche permettra de continuer les actions prévues et en particulier celles constituant le troisième thème d'activités qui est l'appui technique et financier aux coopératives villageoises qui auront été restructurées, professionnalisées et renforcées par les activités des deux autres thèmes, à savoir i) "Facilitation de la structuration des sociétés coopératives villageoises" et ii) "Renforcement des capacités professionnelles des responsables des coopératives et des planteurs". Ces actions seront menées aux moyens de contrats de fournitures et de travaux, notamment concernant l'équipement agricole permettant la réalisation des phases culturales importantes telles que la plantation, le sarclage et la récolte, en vue d'une meilleure productivité. Les surfaces cannières devront également être étendues sur des zones nouvelles, associant d'autres cultures, et donnant un caractère pleinement villageois à l'activité cannière. Des aménagements durables (petits ouvrages d'art) seront également réalisés pour permettre un meilleur accès aux parcelles et faciliter principalement le transport de la canne villageoise récoltée manuellement, permettant un meilleur approvisionnement des usines lors des intempéries qui peuvent paralyser la récolte industrielle.

**Objectif 3** : Renforcement institutionnel

**Activité 3.1** : Appui logistique à l'organe d'exécution du programme sucre : Créé depuis fin 2007, Le financement du fonctionnement quotidien de la Cellule d'Appui au Programme Sucre (CAPS) du ministère de l'agriculture, prévu dans le PIP (2007-2013), permet de garantir les moyens nécessaires pour assumer les tâches et en corollaire le bon déroulement de la mise en œuvre et du suivi des activités du programme sucre. L'appui sera réalisé sous forme de devis programmes en régie directe.

- **Assistance Technique et financière - AFT 2011**

<b>Titre de l'action à évaluer</b>	Mesures d'accompagnement au programme sucre 2011 – AFT 2011
<b>Budget de l'action à évaluer</b>	Cout total : 7, 800,000.00 EUR (Contribution UE 7, 800,000.00 EUR)
<b>Numéro CRIS de l'action à évaluer</b>	2011 / 022-786
<b>Dates de l'action à évaluer</b>	Début : 26/06/2012 Fin : 25/12/2017 (DLMO)

## ✓ **Description de l'assistance technique et financière 2011-AFT 2011**

La Commission européenne, reconnaissant l'importance du secteur sucrier pour le pays et les régions concernées, a défini une stratégie communautaire d'appui au secteur sucrier ivoirien pour une période de dix ans. Pour permettre la mise en œuvre de cette stratégie, un programme indicatif pluriannuel (PIP) a été développé en concertation avec le pays bénéficiaire pour la période 2007-2010 pour une enveloppe globale de 13,47 millions d'Euros et complété par une deuxième tranche (PIP 2011-2013) d'un montant de 15,581 millions d'Euros. Il s'agira de poursuivre les actions spécifiques du Programme Indicatif Pluriannuel 2007-2010 déjà engagées et d'en consolider les acquis, notamment la pérennisation des activités de recherche cannière, l'amélioration de la sécurisation des ressources en eau sur les complexes dans le cadre de l'amélioration de la productivité de l'industrie sucrière et sa bonne gestion environnementale, la poursuite de l'appui à la réhabilitation des infrastructures sociales dédiées aux populations vivant sur les complexes et les appuis institutionnels aux acteurs intervenant dans la gestion de la filière.

### ✓ **Objectifs**

L'objectif global de l'appui communautaire au secteur sucrier ivoirien est de promouvoir la viabilité du secteur, sa bonne gestion environnementale et sociale et assurer sa contribution au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Les objectifs spécifiques de cet appui visent à :

- ❖ Contribuer à l'amélioration de la productivité de l'industrie sucrière et à sa bonne gestion environnementale ;
- ❖ Appuyer les planteurs villageois et les habitants des complexes sucriers ;
- ❖ Améliorer le cadre macroéconomique et renforcer le dispositif institutionnel.

### ✓ **Résultats escomptés et principales activités**

Les résultats attendus de la mise en œuvre de l'action sont les suivants :

Résultat 1 : La productivité de l'industrie sucrière et sa gestion environnementale sont améliorées

Le premier axe de la stratégie vise à pallier le manque de compétitivité de l'industrie sucrière. L'effort repose essentiellement sur cette industrie qui poursuit depuis 2007 d'importants investissements de modernisation à raison d'une vingtaine de millions d'euros par an. L'appui communautaire se concentre sur la productivité cannière et la sécurisation de l'eau, deux facteurs limitant qui doivent être améliorés.

Résultat 1.1 : Les activités du programme de recherche cannière sont pérennisées par un appui à la mise en place d'un dispositif péren d'expérimentation et de recherche appliquée sur la canne à sucre par rapport à ses différents types d'exploitation (industrielle, villageoise, énergétique). Le programme comporte cinq axes de recherches : l'optimisation de l'irrigation, l'optimisation de la fumure, l'évaluation des nouvelles pratiques culturales, la protection des cultures, ainsi que la sélection variétale. L'organisation structurelle du dispositif de recherche appliquée mise en place depuis 2009 sera également insérée dans le système institutionnel national en vue de la pérennisation des acquis sur la recherche cannière. Il est prévu que dans la mesure où le CNRA (Centre National de Recherche Agronomique) a la possibilité de reprendre les activités de recherche, la possibilité de lui attribuer une subvention sera étudiée; dans le cas contraire, la situation actuelle de contractualisation avec le secteur privé continuera à être d'application (contrat de services).

Résultat 1.2 : La sécurisation des ressources en eaux sur les complexes est assurée

La Côte d'Ivoire est un pays dont l'économie repose sur l'Agriculture; à cause de la rareté des pluies dues au changement climatique pendant les dernières décennies; le secteur de l'Agriculture, qui représente 30% du PIB du pays, voit ses potentialités diminuer. Les quantités d'eau utiles pour l'irrigation de vastes

plantations deviennent de plus en plus difficiles à mobiliser. Les secteurs les plus touchés sont ceux de l'agro-industrie dont les complexes sucriers. Des mesures d'atténuation et de mitigation des impacts de l'activité sucrière s'avèrent dès lors nécessaires pour la réduction des fuites des systèmes d'irrigation desservant les plantations, par des travaux de désensablement des bassins réservoirs d'eau d'irrigation, barrage d'exhaure et protection des bassins réservoirs d'eau. Cet appui vient compléter les travaux prévus sur l'allocation de l'AFT 2010. L'intervention sera mise en œuvre via l'attribution d'un marché de travaux; la surveillance des travaux est financée sur le programme précédent.

Résultat 2 : Les conditions de vie des planteurs villageois et des populations des complexes sucriers sont améliorées

Le second axe répond à la problématique de lutte contre la pauvreté que rencontre les populations vivants sur complexes mais n'y ayant pas d'activités.

Résultat 2.1 Infrastructures médico-éducatives réhabilités

L'étude d'évaluation des besoins de réhabilitation des infrastructures sociales réalisée en 2010 a permis d'identifier les travaux d'amélioration des conditions de vie des villageois et leurs familles travaillant dans les plantations villageoises de canne à sucre et des populations se trouvant dans les villages environnants les périmètres canniers. Ces travaux consistent principalement en l'amélioration des infrastructures dédiées aux habitants des complexes: i) 23 écoles primaires, ii) 3 centres de santé, soit 1 par complexe, iii) 110 logements pour enseignants et personnel soignant. Cette composante sera mise en œuvre via l'attribution d'un marché de fournitures d'équipements et matériels pour les écoles et centres de santé et d'un marché de travaux concernant la réhabilitation des infrastructures sociales; la surveillance des travaux est financée sur le programme précédent.

Résultat 2.2 Travaux de renforcement et d'extension des réseaux électriques effectués et villages raccordés au réseau au tarif modéré

L'intervention du projet est également sollicitée pour permettre une mise aux normes des réseaux électriques en vue d'optimiser le transport d'énergie et de prévenir les risques d'incendie sur les sites déjà électrifiées, ainsi que l'extension du réseau en faveur de villages autochtones situés sur les domaines concédés aux sucriers mais n'ayant pas accès à l'électricité (Lahibizanfla à Zuénoula, Dabala à Boroutou, Village A , à Ferké).

En complément aux activités initiées en matière de fourniture d'eau potable, l'intervention en matière d'électricité permettra la construction du réseau avec éclairage public et la connexion en basse tension de trois villages, l'alimentation en haute tension étant déjà fournie par la CIE .

La population concernée est d'environ 10.000 habitants pour trois complexes. Le tarif pratiqué en matière de facturation est le tarif subventionnel, dit modéré domestique, appliqué sur toute l'étendue du territoire, fixé par le décret de novembre 2010. Ces villages bénéficient également d'interventions du programme de développement de la canne villageoise financé sur les Conventions de financement 2008 et 2010 dont l'objectif principal est l'augmentation des revenus des populations villageoises, en complément des travaux saisonniers rémunérés. L'intervention sera mise en œuvre via l'attribution d'un marché de travaux et/ou fournitures; l'équipe de la Direction technique de la Société d'opérations ivoiriennes d'électricité (SOPIE) assurera le suivi et le contrôle de ce volet.

Résultat 3 : La connaissance et le suivi de la filière sont améliorés, les structures d'appui sont fonctionnelles

Le troisième axe cherche à combler les carences des institutions qui régissent le secteur d'activité.

Résultat 3.1 : Les capacités professionnelles des ressources humaines des principaux acteurs de la filière sont renforcées par l'appui à la formation professionnelle avec une priorisation des actions vers les planteurs villageois, leurs organisations professionnelles et leurs familles, y compris des actions de

formation et de sensibilisation au bénéfice des populations, notamment sur les questions environnementales.

Résultat 3.2 : La Bonne exécution du programme sucre est assurée par un appui logistique au fonctionnement de l'organe d'exécution du programme. L'appui sera réalisé sous forme de devis programmes en régie directe décentralisée.

Résultat 3.3 : l'appui à l'organe d'exécution du programme sucre est assuré par la poursuite de l'assistance technique à la CAPS (Cellule d'Appui au Programme Sucre du Ministère de l'agriculture), organe d'exécution du programme. A ce titre, elle gère toutes les activités du programme. Elle reçoit l'appui d'une assistance technique, administrative et financière nécessaire au renforcement de ses capacités. Cet appui s'effectuera à travers un contrat de services.

- **Assistance Technique et financière - AFT 2012**

<b>Titre de l'action à évaluer</b>	Mesures d'accompagnement au programme sucre 2012 – AFT 2012
<b>Budget de l'action à évaluer</b>	Coût total : 7, 291,000.00 EUR (Contribution UE 7, 291,000.00 EUR)
<b>Numéro CRIS de l'action à évaluer</b>	2012 / 023-470
<b>Dates de l'action à évaluer</b>	Début : 11/06/2013 Fin : 11/06/2019 (DLMO)

- ✓ **Description de l'assistance technique et financière 2012-AFT 2012**

La Commission européenne, reconnaissant l'importance du secteur sucrier pour le pays et les régions concernées, a défini une stratégie communautaire d'appui au secteur sucrier ivoirien pour une période de dix ans. Pour permettre la mise en œuvre de cette stratégie, un programme indicatif pluriannuel (PIP) a été développé en concertation avec le pays bénéficiaire pour la période 2007-2010 pour une enveloppe globale de 13,47 millions d'Euros. Il a été complété par une deuxième tranche (PIP 2011-2013) d'un montant de 15,091 millions d'Euros. Dans le cadre de l'AFT 2012, il s'agira de poursuivre les actions spécifiques déjà engagées de ces Programmes Indicatifs Pluriannuels, de consolider les acquis, notamment la pérennisation i) du suivi et du contrôle des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux sur les complexes sucriers et leurs alentours et ii) de la canne villageoise et de poursuivre l'appui aux activités de mitigation des impacts négatifs à travers des fournitures d'équipements spécifiques.

- ✓ **Objectifs**

L'objectif global de l'appui communautaire au secteur sucrier ivoirien est de promouvoir la viabilité du secteur sucrier ivoirien, sa bonne gestion environnementale et sociale et assurer sa contribution au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Les objectifs spécifiques de cet appui visent à :

- ❖ Contribuer à l'amélioration de la gestion environnementale de la production cannière et de son industrie sucrière ;
- ❖ Accroître la production cannière villageoise sur les zones des complexes sucriers ;



## ✓ Résultats escomptés et principales activités identifiées

Les résultats attendus de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

Résultat 1 : La gestion environnementale de l'industrie sucrière est améliorée au moyen d'appuis spécifiques apportés, dans les zones des complexes sucriers, aux acteurs concernés par la mise en œuvre et le suivi des Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Résultat 1.1 : la gestion environnementale des activités cannières sur les complexes sucriers est améliorée: i).les études diagnostiques, études techniques d'adaptation d'équipements, suivis d'exécution sont réalisées, ii) le équipement pour le traitement des fumées des chaudières sont fournis et iii) les travaux d'installations de ces équipements et de travaux additionnels pour l'amélioration des traitements des eaux rejetées sont effectués.

Résultat 1.2 : le suivi environnemental des zones des complexes est effectif. Les organismes institutionnels en charge des suivis environnementaux acquièrent des moyens effectifs qui leur permettent d'assurer régulièrement les contrôles sur les zones des complexes. Les résultats de ces contrôles et évaluations périodiques de la mise en œuvre des PGES sont disponibles.

Résultat 2 : L'accroissement de la production cannière villageoise est effectif.

Résultat 3: La Cellule d'Appui au programme sucre au Ministère de l'Agriculture est opérationnel: Un appui logistique est assuré au régisseur et au comptable en vue du suivi opérationnel des activités du programme par le Ministère de l'Agriculture à travers un devis programme

Les activités du résultat 1 et 2 ont été exécutées par subvention directe à l'association des industries sucrières suite à un avenant de modification de modalités de mise en œuvre de la convention de financement.

### 1.3 Parties prenantes de l'action

L'ensemble des acteurs du secteur sucrier sont parties prenantes des interventions prévues pour l'AFT 2010,2011 et 2012. Il s'agit de :

- ❖ le Gouvernement Ivoirien qui participe au Programme par le biais des Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie et des Finances, du Plan et du Développement, de l'Environnement et du Développement Durable ;
- ❖ l'Ordonnateur National du FED qui assure dans le cadre de la gestion partiellement décentralisée de la ligne sucre, la maîtrise d'ouvrage du programme ;
- ❖ le Ministère de l'Agriculture qui à travers la Cellule d'Appui au Programme Sucre (CAPS, structure opérationnelle chargée de la coordination et du suivi des activités des AFT sucre), en est le maître d'œuvre ;
- ❖ les industriels producteurs de sucre : deux sociétés, SUCAF et SUCRIVOIRE regroupées dans l'Association des Industriels du Sucre de Côte d'Ivoire (AIS-CI) ;
- ❖ les planteurs indépendants de canne : environ 2500 planteurs, regroupés pour la plupart en organisations professionnelles et qui exploitent près de 3 800 ha de canne à sucre.
- ❖ des consommateurs (industries de seconde transformation et ménages) sont sensibles au gain de compétitivité recherché dans la stratégie de relance pour favoriser des coûts supportables par la communauté ;
- ❖ des collectivités territoriales des régions où sont situés les complexes sucriers. Ces structures constamment consultées lors des différentes visites sur les complexes, participent à l'élaboration des critères du choix des bénéficiaires du programme d'extension de la canne villageoise.

#### 1.4 Autres informations disponibles

- ❖ Un rapport d'évaluation intitulé "Evaluation du Programme de relance de la filière sucre en Côte d'Ivoire /Evaluation ATF 2008, 2009,2010 et 2011 réalisé par AGRICONSULTING EUROPE SA est disponible et constitue une annexe aux présents tdrs (contrat 2015/367-805)
- ❖ Un rapport ROM portant sur l'Assistance Technique et Financière (ATF2012) est disponible et est joint en annexe de ses tdrs.

## 2 DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION COMMISSIONNÉE

Type d'évaluation	Finale
Couverture	Les différentes actions citées dans les présents tdrs dans leurs intégralités
Portée géographique	Côte d'Ivoire (Abidjan et sur les sites des différents complexes sucriers)
Période à évaluer	AFT 2010 du 06/05/2011 au 05/05/2017 AFT 2011 du 26/06/2012 au 25/12/2017 AFT 2012 du 11/06/2013 au 11/06/2019

### 2.1 Objectif de l'évaluation

Une évaluation systématique et opportune de ses programmes et de ses activités est une priorité établie de la Commission Européenne. L'évaluation se concentre sur l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats des actions, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur les approches orientées sur les résultats et la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). De ce point de vue, les évaluateurs devraient trouver les preuves expliquant les raisons, les cas de figure et la manière dont ces résultats sont liés à l'intervention de l'UE et essayer d'identifier les facteurs générant ou entravant le progrès. Les évaluateurs doivent fournir une explication des liens de cause à effet existant entre les inputs et les activités, et les outputs, les résultats et les impacts. Le travail des évaluateurs doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion. Cette évaluation est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'Union Européenne, aux parties prenantes intéressées l'information suivante :

- ❖ une analyse globale et indépendante de la performance qu'ont eue les Assistances Techniques et Financières décrites dans ces tdrs, en prêtant une attention particulière à ses résultats, en comparaison avec les objectifs attendus, et les raisons soutenant ces résultats ;
- ❖ les enseignements tirés, les conclusions et les recommandations associées, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions futures.

En particulier, cette évaluation servira à comprendre la performance de l'action, ses facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l'obtention des résultats, de manière à servir de base à la planification des actions et des interventions futures de l'UE dans le même secteur

Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront les services compétents de l'UE (Délégation UE en Cote d'Ivoire) et d'autres parties prenantes (des institutions partenaires nationales ou locales, la société civile, le secteur privé, etc.), impliquées dans la mise en œuvre et/ou la direction des actions à évaluer. Ces autres parties prenantes sont:

- ❖ le ministère de l'économie et des finances du gouvernement ivoirien à travers sa cellule de coordination de la coopération Cote d'Ivoire –Union européenne,

- ❖ le ministère de l'agriculture du gouvernement ivoirien à travers sa Cellule d'Appui au Programme sucre,
- ❖ Tout autre département ministériel du gouvernement ivoirien concerné par les thématiques traitées dans les différentes actions,
- ❖ L'association des industries sucrières de Cote d'ivoire (AIS-CI) constituée de SUCAF-CI et SUCRIVOIRE,
- ❖ La Fédération des Planteurs villageois de canne à sucre (FEPCANVICI).

## **2.2 Services requis**

### **2.2.1 Portée de l'évaluation**

L'évaluation analysera l'action en suivant les cinq critères d'évaluation du CAD, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et les perspectives d'impact. De plus, l'évaluation suivra deux critères d'évaluation spécifiques de l'UE :

- ❖ la valeur ajoutée de l'UE (dans la mesure où l'action apporte des bienfaits supplémentaires à ceux qui auraient découlé de la seule intervention des États membres) ;
- ❖ la cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE en Côte d'ivoire et particulièrement dans le secteur agricole notamment la filière sucre.

L'équipe d'évaluation devra en outre vérifier: si les questions d'égalité des sexes, environnement et changement climatique ont été incorporées ; si les ODD importants et leurs interactions ont été identifiés, si le principe «Leave No-One Behind», (voir <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/avril-2016/odd-ne-laisser-personne-pour-compte>) et une approche basée sur les droits ont été pris en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celles-ci se sont retrouvées dans la mise en œuvre, la gouvernance et la supervision de l'action.

### **2.2.2 Questions à traiter**

Les questions d'évaluation formulées ci-dessous sont données à titre indicatif. En fonction de l'information la plus récente, des consultations initiales et postérieures et de l'analyse des documents, l'équipe d'évaluation discutera avec le gestionnaire d'évaluation<sup>1</sup> et proposera dans son rapport de démarrage un éventail complet et final de questions d'évaluation en indiquant les critères et indicateurs spécifiques utilisés ainsi que les sources de collecte de données et les outils les plus importants.

Une fois le rapport de démarrage approuvé, les questions à traiter deviendront juridiquement contraignantes.

- ❖ La cohérence, la valeur ajoutée devront être analysées par rapport aux actions engagées dans le cadre des ATF 2010, 2011 et 2012,
- ❖ les résultats atteints par le programme sont évalués selon les critères classiques de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de viabilité ;
- ❖ le réalisme des objectifs, les hypothèses et les risques mentionnés ainsi que l'approche méthodologique adoptée, sont analysés,
- ❖ La gestion par la Cellule d'Appui au programme sucre du ministère de l'agriculture, assurant la maîtrise d'œuvre pour les ATFs concernés est évaluée,

---

<sup>1</sup> Le gestionnaire d'évaluation dépend du pouvoir adjudicateur qui gère le contrat d'évaluation. Le plus souvent cette personne est le cadre opérationnel de la(les) action(s) à évaluer.

- ❖ La gestion par les services concernés de la Cellule de coordination de la Coopération Côte d'Ivoire Union européenne du ministère de l'économie et des finances, assurant la maîtrise d'ouvrage pour les ATFs concernés est évaluée,
- ❖ La gestion par les services de la Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire, bailleur pour le présent programme est évaluée,
- ❖ La gestion par l'Association des industries sucrières de la subvention principale sur l'ATF 2012 est évaluée,
- ❖ l'Assistance Technique (AT Sucre) à l'organe d'exécution du programme sucre (CAPS) est évaluée
- ❖ La pertinence de la mise en œuvre du programme de recherche cannière (PRC) est évaluée
- ❖ L'impact du programme est clairement identifié
- ❖ le niveau de visibilité du programme des ATFs est connu.
- ❖ La satisfaction des bénéficiaires et parties prenantes, suite à la mise en œuvre des ATF 2010, 2011 et 2012 est évalué et discutée.
  - ✓ Industries sucrières (cadres, ouvriers, directions)
  - ✓ Paysans producteurs de canne villageoise
  - ✓ Administrations ivoiriennes concernées
  - ✓ Délégation de l'Union Européenne
- ❖ La viabilité et la durabilité des résultats devraient être analysés en général et sur chaque convention de financement et ou ATFs.

### 2.3 Phases de l'évaluation et livrables requis

Le processus d'évaluation sera mené en cinq phases:

- Démarrage
- Documentaire
- Terrain
- Synthèse
- Diffusion

Les livrables de chaque phase doivent être rendus à la fin des étapes correspondantes, comme précisé dans le tableau synoptique du paragraphe 2.3.1.

#### 2.3.1 Tableau synoptique

Le tableau qui suit présente un aperçu des activités-clés à mener lors de chaque phase et une liste des livrables que l'équipe devra produire ainsi que les réunions avec le pouvoir adjudicateur et le groupe de référence. Le contenu principal de chaque livrable est décrit au chapitre 5.

Phases de l'évaluation	Activités-clé	Livrables et réunions
<u>Phase de démarrage</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte initiale de documents/données</li> <li>• Analyse du contexte</li> <li>• Interviews de démarrage (si nécessaires)</li> <li>• Analyse des parties prenantes</li> <li>• Reconstitution (ou si nécessaire, constitution) de la logique d'intervention et/ou description de la théorie du changement (sur base de la documentation et des interviews)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de démarrage face à face avec le pouvoir adjudicateur et le groupe de référence à la Délégation UE à Abidjan</li> <li>• Rapport de démarrage</li> <li>• Présentation du rapport de démarrage</li> </ul>

Phases de l'évaluation	Activités-clé	Livrables et réunions
	<p>disponibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception de la méthodologie d'évaluation (questions d'évaluation avec les critères de jugement, les indicateurs et les méthodes de collecte de données et analyse) et la matrice d'évaluation</li> </ul>	
<b><u>Phase documentaire</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse approfondie des documents (en particulier questions d'évaluation)</li> <li>• Interviews (si nécessaires)</li> <li>• Identification des informations manquantes et des hypothèses à vérifier dans la phase documentaire</li> <li>• Conception de la méthodologie de la phase de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note documentaire</li> <li>• Présentation des conclusions principales de la phase documentaire</li> <li>• Réunion avec le groupe de référence en face à face à la Délégation UE à Abidjan</li> </ul>
<b><u>Phase de terrain</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premières réunions au niveau national avec les prestataires, les bénéficiaires et toutes parties impliquées</li> <li>• Collecte des informations principales en utilisant la technique la plus appropriée</li> <li>• Collecte de données et analyse (liée aux hypothèses à tester sur le terrain et visant à combler les lacunes, tel que défini dans une phase documentaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premières réunions au niveau national avec les prestataires, les bénéficiaires et les parties impliquées</li> <li>• Note intermédiaire ou note de terrain.</li> <li>• Présentation des principaux résultats de la phase de terrain</li> <li>• Débriefing face à face avec le groupe de référence à la Délégation UE à Abidjan</li> </ul>
<b><u>Phase de synthèse</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse finale des résultats (en particulier des questions d'évaluation)</li> <li>• Rédaction de l'évaluation globale, des conclusions et des recommandations</li> <li>• Présentation et Compte-rendu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de rapport final y inclus le scénario de la vidéo</li> <li>• Réunion avec le groupe de référence</li> <li>• Présentation au groupe de référence et aux parties impliquées</li> <li>• Compte rendu de la séance de présentation</li> <li>• Résumé exécutif conforme au modèle standard publié dans le module EVAL</li> <li>• Rapport final</li> </ul>
<b><u>Phase de diffusion</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur les bases des conclusions du rapport final, préparation d'une vidéo de 15 minutes présentant le projet et les principales conclusions et leçons apprises de l'évaluation. La vidéo doit être diffusable sur internet pour un public constitué par les potentielles parties utilisatrices des conclusions de la mission d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vidéo</li> </ul>

### **2.3.2 Phase de démarrage**

Le but de cette phase est de structurer l'évaluation et de préciser les questions principales.

La phase débutera par une session d'ouverture à Abidjan entre le groupe de référence (bailleur, maîtrises d'œuvre et d'ouvrages) et les évaluateurs. Les évaluateurs doivent être obligatoirement présents pendant une demi-journée. Le but de la réunion est d'aboutir à une compréhension claire et partagée de la portée de l'évaluation, de ses limites et de sa faisabilité. Elle sert à clarifier les attentes sur les résultats de l'évaluation, la méthodologie à utiliser et, le cas échéant, à transmettre un complément d'information pertinente ou de dernière minute. Dans la phase de démarrage, les documents pertinents seront examinés (voir annexe II). En plus d'une première analyse documentaire du cadre politique, institutionnel et/ou technique et de la coopération du soutien que l'UE a apporté à la Côte d'Ivoire, au secteur agricole et à la filière sucre, l'équipe d'évaluation, en collaboration avec le gestionnaire d'évaluation reconstituera ou constituera, le cas échéant, la logique d'intervention de l'action à évaluer.

En outre, en se basant sur la logique d'intervention, les évaluateurs rédigeront une explication narrative de la logique de l'action décrivant la manière dont l'action va engendrer le changement tout au long de la chaîne des résultats, par ex: la théorie du changement. Cette explication comprend une analyse des données à la base de cette logique (surtout en comparant les inputs et les outputs, et les résultats et l'impact) et permet de formuler les suppositions qui doivent se révéler correctes pour que le travail puisse être mené à bien, ainsi que d'identifier les facteurs qui peuvent potentiellement entraver ces changements. En se basant sur la logique d'intervention et sur la théorie du changement, les évaluateurs finaliseront i) les questions à traiter avec la définition des critères et des indicateurs de jugement, la sélection des outils et des sources pour la collecte des données, ii) l'évaluation de la méthodologie et iii) la planification des étapes suivantes. L'approche méthodologique sera représentée dans une matrice de conception de l'évaluation, qui sera incluse dans le rapport de démarrage. La méthodologie de l'évaluation doit être sensible à la question de genre, contempler l'utilisation de données ventilées par sexe et âge et démontrer comment les actions ont contribué à avancer vers l'égalité des sexes. Les restrictions rencontrées ou qui seront rencontrées lors de l'exercice d'évaluation seront discutées et des mesures de limitation décrites dans le rapport de démarrage. Enfin, dans cette phase, le plan de travail et le procédé d'évaluation seront présentés et approuvés ; ce plan devra être cohérent à celui qui est proposé dans les présents TdR. Toute modification devra être justifiée et approuvée par le gestionnaire d'évaluation. Sur la base des informations récoltées, l'équipe d'évaluation doit préparer un **rapport de démarrage** ; son contenu est décrit au chapitre 5. L'équipe d'évaluation présentera le **rapport de démarrage** au groupe de référence à Abidjan en présence de toute l'équipe d'évaluation.

### **2.3.3 Phase documentaire**

Cette phase est celle des analyses des documents. Les analyses doivent inclure un résumé concis de la littérature existant en lien avec chaque action. Une évaluation intermédiaire des ATFs 2010 et 2011 est disponible. Un rapport ROM (Results Oriented Monitoring) sur l'ATF 2012 est également disponible. L'analyse des documents pertinents doit être systématique et refléter la méthodologie conçue et approuvée pendant la phase de démarrage. Des échanges face à face avec le gestionnaire du programme, les services de l'UE compétents (section coopération et section contrat finance) et les principaux partenaires à Abidjan peuvent être réalisés pendant cette phase afin de soutenir l'analyse des sources secondaires. Les activités à effectuer pendant cette phase permettront de donner des réponses préliminaires à chaque question d'évaluation, en communiquant les informations déjà rassemblées et leurs limitations. Ces activités devraient aussi mettre en évidence les questions qui restent à traiter et les hypothèses préliminaires à tester. Pendant cette phase, l'équipe d'évaluation devrait affiner le choix des outils à utiliser pendant la phase de terrain et annoncer les étapes préparatoires qui ont déjà été réalisées et celles qui doivent être réalisées pour l'organiser, y compris dresser une liste des personnes à

interviewer, définir les dates et les itinéraires des visites, et répartir les tâches entre les membres de l'équipe.

À la fin de la phase documentaire, une note documentaire sera préparée ; son contenu est décrit au chapitre 5. Une présentation pour le groupe de référence, élaborée par l'équipe d'évaluation, aura lieu à Abidjan. Les membres de l'équipe d'évaluation devront obligatoirement être présents pendant une journée (sans compter les déplacements).

#### **2.3.4 Phase de terrain**

La phase de terrain commence après l'approbation de la note documentaire par le gestionnaire d'évaluation. Le but de la phase de terrain est de valider / changer les réponses préliminaires formulées pendant la phase documentaire et de compléter l'information grâce à la recherche primaire. Si un écart considérable par rapport au plan ou au programme approuvé semble constituer un risque pour la qualité de l'évaluation ou ne respecte pas la fin de la validité du contrat, il faudra en discuter immédiatement avec le gestionnaire d'évaluation et, ce qui concerne la validité du contrat, prendre des mesures correctives. Pendant les premiers jours de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit organiser une réunion avec le gestionnaire du programme, et/ou avec la délégation et/ou avec d'autres autorités et/ou d'autres parties prenantes concernées. Pendant la phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit assurer un contact, une consultation et une collaboration adéquats avec les différentes parties prenantes et avec les autorités et les agences gouvernementales concernées (ministères de l'agriculture, de l'économie et des finances, de l'environnement, de l'industrie, du commerce et de l'intérieur). Tout au long de sa mission, l'équipe d'évaluation utilisera les sources d'information les plus fiables et appropriées, ne pas divulguer les informations confidentielles reçues et respecter les croyances et les coutumes de l'environnement social et culturel local. Au terme de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation résumera son travail, analysera la fiabilité et l'étendue des données récoltées, et présentera ses conclusions préliminaires lors d'une réunion avec le groupe de référence.

Au terme de la phase de terrain, une note intermédiaire sera préparée ; son contenu est décrit au chapitre 5.

#### **2.3.5 Phase de synthèse**

Cette phase est dédiée à la préparation de deux documents distincts : le résumé exécutif et le rapport final dont la structure est décrite à l'annexe III ainsi que le scénario du support à diffuser. Il comprend l'analyse des données récoltées pendant la phase documentaire et la phase de terrain, afin de finaliser les réponses aux questions d'évaluation et de préparer l'évaluation globale, les conclusions et les recommandations. L'équipe d'évaluation présentera ses résultats, ses conclusions et ses recommandations dans un seul rapport avec les annexes, conformément à la structure convenue à l'annexe III ; un résumé exécutif séparé sera également élaboré, dans le format obligatoire du module EVAL (cf. annexe III).

L'équipe d'évaluation s'assurera que :

- ❖ Son évaluation est objective et équilibrée, que les affirmations sont détaillées et fondées sur des preuves et que les recommandations sont réalistes et clairement ciblées.
- ❖ Pendant la rédaction du rapport, que toute évolution déjà en cours dans la direction souhaitée soit clairement identifiée.
- ❖ Que le vocabulaire, y compris les abréviations, utilisé, tient compte de l'audience identifiée à l'art. 2.1 plus haut.

L'équipe d'évaluation rendra et présentera le projet de rapport final au groupe de référence à Abidjan, et aux potentielles parties impliquées afin de discuter de ses résultats, de ses conclusions et de ses recommandations. Les membres de l'équipe d'évaluation devront obligatoirement être présents pendant une journée minimum. Un compte rendu de cette présentation devra être élaboré par l'équipe

d'évaluation. Le gestionnaire d'évaluation rassemblera également d'autres commentaires faits par les membres du groupe de référence et les enverra à l'équipe d'évaluation pour réviser le rapport conjointement avec une première version de la grille d'évaluation de la qualité (QAG) du projet de rapport final. Le contenu de cette grille d'évaluation sera discuté avec l'équipe d'évaluation pour déterminer si des améliorations sont nécessaires et l'équipe d'évaluation sera invitée à faire des commentaires sur les conclusions formulées dans la QAG (à travers le module EVAL).

À ce stade, l'équipe d'évaluation finalisera le rapport final et le résumé exécutif, en répondant aux commentaires reçus. Les problèmes éventuels de qualité, les erreurs factuelles et les problèmes méthodologiques seront corrigés ; les commentaires relatifs à des jugements divergents peuvent quant à eux être acceptés ou rejetés. Dans ce dernier cas, l'équipe d'évaluation devra en expliquer les raisons par écrit. Une fois le rapport final approuvé, la QAG sera mise à jour et envoyée aux évaluateurs via le module EVAL.

### **2.3.6 Phase de diffusion**

Le projet de rapport final et le rapport final présenteront également un script d'une vidéo de 15 minutes présentant le projet et les principales conclusions de l'évaluation. Le gestionnaire d'évaluation approuvera le script en même temps que le rapport final. La vidéo sera livrée sur un CD ROM, dans un format diffusable sur internet, après la livraison du rapport final. L'approbation de la vidéo par le gestionnaire d'évaluation, finalisera l'approbation du rapport final. La vidéo sera en langue française. Elle sera destinée à un large public et plus particulièrement aux potentielles parties utilisatrices des conclusions de la mission d'évaluation et devra à ce titre éviter d'employer des termes trop techniques.

## **2.4 Organisation du contrat spécifique et méthodologie (offre technique)**

Les contractants-cadre invités soumettront leur organisation du contrat et la méthodologie spécifiques en se servant du modèle standard SIEA B-VII-d-i et ses annexes 1 et 2 (B-VII-d-ii).

La méthodologie d'évaluation proposée pour entreprendre la mission est décrite au chapitre 3 (stratégie et calendrier de travail) du modèle B-VII-d-i. Les prestataires doivent décrire comment la méthodologie qu'ils proposent va aborder les questions transversales mentionnées dans les termes de référence et, notamment, l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme. Ceci inclut (selon le cas) les messages de communication de l'action, les matériels et les structures de gestion.

Par dérogation de ce qui est indiqué dans le modèle standard SIEA B-VII-d-i, la longueur maximale de l'organisation du contrat et la méthodologie spécifiques est de 7 pages, écrites en Times New Roman 12 ou Arial 11, interligne simple, sans compter les propres annexes du contractant-cadre (longueur maximale de ces annexes : 3 pages), à ajouter aux annexes prévues pour les TdR spécifiques. Le calendrier ne compte pas et peut être présenté sur une page A3.

## **2.5 Gestion et pilotage de l'évaluation**

### **2.5.1 Au niveau de l'UE**

L'évaluation est gérée par le gestionnaire du programme chargée de cette présente évaluation à la Délégation UE à Abidjan ; les progrès de l'évaluation seront suivis de près avec l'aide d'un groupe de référence composé de membres des services de l'UE (Coopération et Contrat finance) et les représentants du ministère de l'agriculture et de l'économie et finance en charge du suivi particulier de la filière.

Les fonctions principales des membres du groupe de référence sont :

- ❖ De définir et de valider les questions d'évaluation.
- ❖ De faciliter les contacts entre l'équipe d'évaluation, les services de l'UE et les parties prenantes externes.



- ❖ De s'assurer que l'équipe d'évaluation a accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et les consulte.
- ❖ De discuter et de commenter les rapports produits par l'équipe d'évaluation. Les commentaires de chaque membre du groupe de référence sont rassemblés par le gestionnaire d'évaluation, puis transmis à l'équipe d'évaluation.
- ❖ D'assister le processus de rétroaction (feedback) à partir des résultats, des conclusions, des recommandations et des leçons tirées de l'évaluation.
- ❖ De soutenir la création d'un bon suivi du plan d'action une fois l'évaluation terminée.

### 2.5.2 Au niveau du prestataire

Conformément aux exigences établies à l'article 6 des termes de référence globaux et dans l'Organisation et la Méthodologie globales, aux annexes II et III du contrat cadre SIEA 2018 respectivement, le prestataire doit surveiller la qualité du procédé, la conception de l'évaluation, les inputs et les livrables de l'évaluation. Il devra en particulier :

- ❖ Soutenir le chef d'équipe dans son rôle, principalement en ce qui concerne la gestion. À cet égard, le prestataire doit s'assurer qu'à chaque phase de l'évaluation, des tâches et des livrables spécifiques soient confiés à chaque membre de l'équipe.
- ❖ Fournir du soutien et un contrôle qualité du travail de l'équipe d'évaluation tout au long de sa mission.
- ❖ S'assurer que les évaluateurs disposent des ressources nécessaires pour remplir toutes leurs tâches et respecter les délais du contrat.

### 2.6 Langue du contrat

La langue du contrat sera le français.

## 3 EXPÉRIENCE REQUISE

### 3.1 Nombre d'évaluateurs et nombre de jours de travail requis par catégorie

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'évaluateurs minimum et le nombre de jours de travail minimum (au total et sur le terrain), par catégorie d'évaluateur, à prévoir par le prestataire

Catégorie de l'évaluateur	Nombre d'évaluateurs minimum	Nombre total de jours de travail minimum (total)	(dont) nombre de jours de travail minimum en mission
Cat I	1	48	50
Cat II	1	48	50
Cat III	1	48	50

En particulier, le chef d'équipe (identifié dans l'Organisation et méthodologie et l'offre financière) devrait être un expert Cat I, posséder une expérience démontrable comme évaluateur cohérente avec les exigences de cette mission et ne pas dédier moins de 50 jours de travail, dont 48 jours sur le terrain.

### **3.2 Expertise requise**

Exigences minimum de l'équipe

Expert Cat. 1: Chef d'équipe, de profil Economiste/ Agronome/Agro-économiste, spécialiste du développement rural, l'expert devra avoir au minimum 12 années d'expérience en études d'identification ou d'évaluation de programmes, études détaillées de conception/faisabilité de projets et ou management de projets /programmes

Expert Cat 2 : De profil sociologue, l'expert devra avoir au minimum 06 années d'expérience en études d'identification ou d'évaluation de programmes, études détaillées de conception/faisabilité de projets management de projets /programmes

Expert Cat 3 De profil environnementaliste, l'expert devra avoir au minimum 03 années d'expérience en études d'identification ou d'évaluation de programmes, études détaillées de conception/faisabilité de projets et ou management de projets de projets /programme.

Autres exigences de l'équipe: Au moins un membre de l'équipe doit posséder au minimum 02 années d'expérience avérée en coopération et aide au développement et maîtriser les procédures de l'Union Européenne. L'expérience éventuelle d'un des membres de l'équipe d'évaluation dans des études de stratégies sectorielles, des analyses de filières agro-exportatrices, des analyses du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles, la connaissance de la filière sucre ainsi que la gestion et la coordination de programmes ou projets de développement rural est un atout.

Connaissances linguistiques de l'équipe:

Français: au moins 02 membres de l'équipe doivent posséder un niveau d'expertise courant/avancé.

Le niveau linguistique est évalué en compréhension, langage parlé et écrit par le cadre européen de référence pour les langues disponible à <https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr> et devra être démontré par des certificats ou par une expérience adéquate.

L'Union européenne mène une politique d'égalité des chances. La parité des genres dans l'équipe proposée, à tous les niveaux, est vivement conseillée.

### **3.3 Présence de l'équipe de gestion pour le briefing et/ou le débriefing**

La présence d'un ou plusieurs membre(s) de l'équipe de gestion n'est pas requise pour le briefing ou le débriefing.

## **4 LIEU ET DURÉE**

### **4.1 Période de démarrage**

Début provisoire de la mission : début Avril 2019.

### **4.2 Durée prévue de la mission en jours calendrier**

Durée maximale de la mission : 50 jours calendrier.

La durée totale inclut les jours de travail, les week-ends, les périodes prévues pour les commentaires, pour réviser les versions préliminaires, les séances de débriefing, les activités de diffusion et la distribution des résultats.

### 4.3 Planification, y compris la période de notification pour le placement de personnel<sup>2</sup>

Dans le cadre de l'offre technique, le contractant-cadre doit remplir le tableau de l'emploi du temps qui se trouve dans l'annexe IV qui devra être finalisé dans le rapport de démarrage. Les 'dates indicatives' ne doivent pas être formulées comme des dates fixes, mais comme des jours (ou des semaines, ou des mois) à partir du début de la mission (désigné '0').

Il faudra prêter l'attention nécessaire afin d'assurer la participation active et la consultation des représentants du gouvernement et des parties prenantes nationales/ locales.

### 4.4 Lieu(x) de la mission

La mission se déroulera à Abidjan avec des visites de terrain sur les complexes sucriers de Côte d'Ivoire, c'est-à-dire sur les trois zones géographiques où ils sont situés à savoir :

- ✓ Ferkessédougou – au nord-est – deux complexes (Ferké 1 et Ferké 2) appartenant à SUCAF,
- ✓ Borotou / Koro – au nord-ouest – un complexe détenu par SUCRIVOIRE,
- ✓ Zuénoula – dans le centre-ouest – le deuxième complexe de SUCRIVOIRE

En termes de distance par rapport à la capitale économique : Abidjan, le programme de relance de la filière sucre s'exécute sur les complexes sucriers distants d'Abidjan de 400 km pour Zuénoula, 600 Km pour Ferké 2, 650 Km pour Ferké 1 et 800 Km pour Borotou.

Les synthèses des résultats obtenus seront faites au niveau des sièges sociaux des entreprises, situés à Abidjan.

## 5 LE RAPPORT

### 5.1 Contenu, durée et remise

Les livrables doivent répondre à des standards de qualité. Le texte des rapports doit être illustré, le cas échéant, par des cartes, des graphiques et des tableaux ; une carte de la zone (ou des zones) de l'action est requise (elle doit être jointe en annexe).

Liste des livrables:

	Nombre de pages ( <i>sans compter les annexes</i> )	Contenu principal	Date de la présentation
<b>Rapport de démarrage</b>	05 pages	<ul style="list-style-type: none"><li>• Logique d'intervention</li><li>• Liste des parties prenantes</li><li>• Méthodologie de l'évaluation, y compris :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Matrice de l'évaluation : Questions d'évaluation, avec les critères de jugement et les indicateurs et méthodes</li></ul></li></ul>	Fin de la phase de démarrage

<sup>2</sup> Conformément à l'article 16.4 a) des Conditions générales du contrat cadre SIEA

	Nombre de pages ( <i>sans compter les annexes</i> )	Contenu principal	Date de la présentation
		<p>d'analyse et de collecte des données</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Stratégie de consultation</li> <li>○ Approche des visites de terrain (y compris les critères utilisés pour le choix des visites de terrain)</li> <li>● Analyse des risques associés à la méthodologie de l'évaluation et les mesures d'atténuation</li> <li>● Plan de travail</li> </ul>	
<b>Rapport documentaire</b>	04 pages	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réponses préliminaires aux questions d'évaluation, en faisant référence aux limites des informations à disposition</li> <li>● Questions encore à traiter et hypothèses à vérifier lors des visites de terrain</li> <li>● Mise à jour de l'approche des visites de terrain, si nécessaire</li> <li>● Mise à jour du plan de travail des phases suivantes, si nécessaire</li> </ul>	Fin de la phase documentaire
<b>Rapport intermédiaire</b>	05 pages	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Activités réalisées pendant la phase de terrain</li> <li>● Difficultés rencontrées pendant cette phase et mesures atténuantes adoptées</li> <li>● Principales conclusions préliminaires (en fusionnant les phases documentaires et de terrain)</li> </ul>	Fin de la phase de terrain
<b>Projet de rapport final</b>	15-20 pages	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b><u>Cf. structure détaillée dans l'annexe III</u></b></li> </ul>	Fin de la phase de synthèse
<b>Projet de résumé exécutif – en utilisant le modèle EVAL en ligne</b>	N/D	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b><u>Cf. structure détaillée dans l'annexe III</u></b></li> </ul>	Fin de la phase de synthèse
<b>Rapport</b>	30 pages	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Même structure que pour le projet de rapport final, en intégrant tout commentaire reçu de la part des parties concernées sur le projet de rapport qui a été accepté</li> </ul>	02 semaines après avoir reçu les commentaires sur le projet de rapport final.
<b>Résumé exécutif final</b>	N/D	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Même structure que pour le projet de résumé exécutif, en intégrant tout commentaire reçu de la part des parties concernées sur le projet de</li> </ul>	Conjointement avec la version finale du rapport

	Nombre de pages ( <i>sans compter les annexes</i> )	Contenu principal	Date de la présentation
		rapport qui a été accepté	final.

## 5.2 Utilisation du module EVAL par les évaluateurs

Il est fortement recommandé que la **soumission de tous les rapports, leurs annexes et le résumé exécutif du rapport final** par le prestataire choisi **se fasse en les téléchargeant dans le module EVAL**, un outil de gestion du processus d'évaluation archive de la Commission européenne. Le prestataire choisi recevra un accès aux orientations en ligne et hors ligne pour pouvoir travailler avec le module pendant la validité du contrat spécifique.

## 5.3 Commentaires sur les livrables

Pour chaque rapport, le gestionnaire d'évaluation enverra au prestataire les commentaires d'ensemble reçus du groupe de référence ou l'approbation du rapport dans les 05 jours calendrier. Les rapports révisés en fonction des commentaires seront livrés dans les 10 jours calendrier à partir de la date de réception des commentaires. L'équipe d'évaluation devra apporter un document distinct expliquant comment et où ces commentaires ont été incorporés ou la raison pour laquelle certains commentaires n'ont pas été incorporés, le cas échéant.

## 5.4 Evaluation de la qualité du rapport final, du résumé exécutif et de la video

La qualité des versions préliminaires du rapport final et du résumé exécutif sera évaluée par le gestionnaire d'évaluation à l'aide de la grille d'évaluation de la qualité (QAG) dans le module EVAL (texte fourni à l'annexe V). Le prestataire a la possibilité, via le module EVAL, d'apporter des remarques sur les évaluations formulées par le gestionnaire d'évaluation. La QAG sera alors révisée après avoir soumis la version finale du rapport final et du résumé exécutif.

La compilation de la QAG soutiendra/informera la compilation faite par le gestionnaire d'évaluation de l'Évaluation de la Performance du contrat spécifique du Contrat Cadre SIEA.

## 5.5 Langue

Tous les rapports doivent être rendus en français. La video sera également en français.

## 5.6 Nombre d'exemplaires du rapport

En plus de sa soumission dans le module EVAL (le cas échéant), la version approuvée du rapport final sera rendue en 6 exemplaires imprimés et en version numérique sur CD ROM sans frais supplémentaires.

## 5.7 Format des rapports

Tous les rapports doivent être rédigés en utilisant la police Arial ou Times New Roman, avec une taille minimale respectivement de 11 et 12, et un interligne simple, double face. Ils seront envoyés en format Word et PDF.

# ANNEXES

## ANNEXE I : CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUES

---

### CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUES

Demande de services n.2018/401504

Contrat Cadre2018 - LOT 1 " Gestion durable des ressources naturelles et résilience "

EuropeAid/138778/DH/SER/multi

#### 1. CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Le pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix en utilisant une relation 80/20 entre la qualité technique et le prix<sup>3</sup>.

La qualité technique est évaluée sur la base de la grille suivante :

Critères	Maximum
<b>Score total pour l'organisation et la méthodologie</b>	<b>50</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Compréhension des TdR et des objectifs des services à fournir</li></ul>	<b>10</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Approche méthodologique globale, approche du contrôle qualité, adéquation des outils utilisés et estimation des difficultés et des enjeux rencontrés</li></ul>	<b>25</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Valeur technique ajoutée, soutien et rôle des membres du consortium concernés</li></ul>	<b>5</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation des tâches et du temps</li></ul>	<b>10</b>
<b>Score total pour l'équipe d'évaluateurs</b>	<b>50</b>
<b>SCORE GLOBAL TOTAL</b>	<b>100</b>

#### 2. SEUIL TECHNIQUE

Toute offre en dessous du seuil technique de 75 sur 100 points sera automatiquement rejetée.

---

<sup>3</sup> Pour en savoir davantage sur la règle 80/20, veuillez consulter le PRAG, chapitre 3.3.10.5 - [https://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding-and-procedures/procedures-and-practical-guide-prag\\_en](https://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding-and-procedures/procedures-and-practical-guide-prag_en)

## **ANNEXE II : INFORMATIONS A FOURNIR A L'EQUIPE D'EVALUATION**

- Les Conventions de financement 2010, 2011, 2012
- Étude sur la stratégie de relance du secteur sucrier ivoirien suite aux modifications du régime de l'UE relatif au sucre - Danish Agricultural Advisory Services - Juillet 2006 et mars 2007 ;
- Déclaration de stratégie du secteur sucrier – Mars 2007 (Ministères de l'Agriculture, du Commerce, du Plan et du Développement, de l'Industrie, de l'Économie et des Finances) ;
- Plan Indicatif Pluriannuel Sucre (Minagri/DGPPS) ;
- Stratégie pluriannuelle d'adaptation pour la période 2007-2013, dans le cadre des mesures d'accompagnement pour les pays signataires du protocole sucre, pour la Côte d'Ivoire (Union Européenne – juin 2007) ;
- Rapport final de l'Assistance Technique européenne à la mise en place du programme sucre en Côte d'Ivoire – Italtrend – Italie – avril 2008 ;
- Étude de marché sur le sucre en Côte d'Ivoire, dans l'espace UEMOA et dans certains pays de la CEDEAO réalisée par le Cabinet BIREC – Côte d'Ivoire - Mai 2008 ;
- Élaboration d'un argumentaire sur la protection tarifaire du sucre en Côte d'Ivoire, dans l'espace UEMOA et dans la CEDEAO - BNETD – Côte d'Ivoire - Juin 2008 ;
- Évaluation ex-post des programmes antérieurs de canne villageoise en Côte d'Ivoire et identification des opportunités pour la relance de cette production - CCA CY – Côte d'Ivoire - Août 2008 ;
- Évaluation environnementale et sociale des complexes sucriers - NIRAS – Danemark - Juin 2009 ;
- Élaboration d'un programme d'appui au développement de la canne villageoise sur la base des recommandations validées - DAAS – Danemark -Juillet 2009 ;
- Rapports intermédiaires et final de l'Assistance Technique européenne à l'organe d'exécution du programme sucre en Côte d'Ivoire – Sopex – Belgique - 2008 à 2012 ;
- Rapports intermédiaires du programme de recherche agronomique sur la canne à sucre en Côte d'Ivoire – Sopex – Belgique – 2009 à 2013 ;
- Identification et évaluation des besoins de formation des ressources humaines des principaux acteurs de la filière Sucre en Côte d'Ivoire – Galaxie Consulting Services – Décembre 2009 ;
- Étude de faisabilité d'un observatoire du Sucre en Côte d'Ivoire – AGROTEC spa – Janvier 2010 ;
- Rapports d'étude sur la sécurisation des ressources en eau sur les complexes sucriers – Agreco – Belgique – juillet 2010 ;
- Rapports d'étude "Diagnostic et Recommandations sur les Coûts Sociaux, le Statut et la Gestion des Groupes de Population des Complexes Sucriers" – CCA CY – Côte d'Ivoire – octobre 2010 ;

- Rapport d'étude sur la valorisation des sous-produits de la canne à sucre : Inventaire analytique et critique des techniques de valorisation de la canne à sucre – MWH – Belgique – mars 2010 ;
- Réalisation de la typologie des périmètres sucriers villageois – BIREC Abidjan – Juin 2012 ;
- Création de l'observatoire du sucre en CI et élaboration d'un programme d'activités pour les 2 premières années – cabinet DFC – mai 2012 ;
- Etude d'élaboration d'un mécanisme de fixation du prix de la canne villageoise et de la faisabilité de son paiement à la qualité en Côte d'Ivoire– Landell Mills – juillet 2012 ;
- Formation des planteurs villageois à la gestion – BFCD Abidjan - novembre 2012 ;
- Evaluation des besoins de réhabilitation et extension des infrastructures sociales pour les habitants des complexes – TERRABO Abidjan – décembre 2012 ;
- Etude d'identification, de faisabilité technique et de préparation d'un DAO pour l'amélioration de pistes d'accès aux périmètres sucriers villageois et la réalisation de centres techniques pour les planteurs de canne villageoise en Côte d'Ivoire – ECGTX Abidjan – janvier 2013 ;
- Projet d'extension des superficies cannières villageoises - Étude de faisabilité – DELONIX Abidjan – février 2013 ;
- Sensibilisation des populations villageoises des complexes sucriers aux questions transversales – Delonix Abidjan – février 2013 ;
- Rapports intermédiaires et final de l'Assistance Technique à la mise en œuvre du programme de développement de la canne villageoise – DELONIX Abidjan – février 2013 ;
- Rapport APD étude sur la sécurisation des ressources en eau sur les complexes sucriers – BRL – avril 2014 ;
- Rapport final de formation des planteurs villageois – LE MONT HOREB – décembre 2013 ;
- Rapport final programme de recherche cannière – SOPEX/MSIRI – octobre 2013 ;
- Rapport final mise en œuvre de l'observatoire – AGRER – avril 2014
- Rapports de démarrage et intermédiaires de l'Assistance Technique européenne à l'organe d'exécution du programme sucre en Côte d'Ivoire – AFC Consultants International – Allemagne - 2013 à 2014 ;
- Rapports intermédiaires de l'Assistance Technique à la mise en œuvre du programme de développement de la canne villageoise – Le Mont Horeb Abidjan – janvier 2015.
- Rapport sur la mise en route des équipements agricoles - Agada K. N'GUESSAN – Août 2015
- Rapport final de l'assistance technique à la mise en œuvre du programme sucre, AFC- Novembre 2017



- Rapport final " contrôle et surveillance des travaux de sécurisation des ressources en eau "-SAFEGE, Janvier 2018
- Rapports intermédiaires jusqu'à Juillet 2017 " Projet d'appui à l'amélioration de la gestion environnementale et de la production cannière sur les complexes sucriers " AIS-CI
- Rapport final MCT 09 " audit technique et expertise spécialisée dans le cadre de la surveillance des travaux de sécurisation des ressources en eau " –EPTISA, Juin 2018
- Les devis programmes (DP) engagés sur les AFT s concernés
- Les P.Vs des Comités de Pilotage
- Liste des projets par conventions de financements

**Note:** L'équipe d'évaluation doit identifier et obtenir tout autre document considéré comme utile à analyser, par le biais de recherches indépendantes et d'entretiens avec des parties bien informées et des parties prenantes de l'action.

## ANNEXE III: STRUCTURE DU RAPPORT FINAL ET DU RESUME EXECUTIF

Le prestataire fournira, **en les téléchargeant si possible dans le module EVAL, deux documents distincts** : le **rapport final** et le **résumé exécutif**. Ils devront être cohérents, concis et clairs et ne contiendront pas d'erreurs linguistiques ni dans leur version originale ni dans leur traduction, si prévue.

Le rapport final ne doit pas dépasser le nombre de pages indiqué au chapitre 5. Des informations supplémentaires sur le contexte global de l'action, la description de la méthodologie et l'analyse des résultats doivent se trouver en annexe au texte principal.

La présentation doit être bien espacée et il est fortement recommandé d'utiliser des graphiques clairs, des tableaux et des paragraphes courts.

La page de garde du rapport final doit contenir le texte qui suit :

*'Cette évaluation est soutenue et guidée par la Commission européenne et présentée par [nom de la société de conseil]. Le rapport ne reflète pas nécessairement les visions et les opinions de la Commission Européenne'.*

### **Résumé exécutif**

Un résumé exécutif bref, rigoureux, indépendant et qui va droit au but. Il doit se concentrer sur les objectifs ou sur les questions principales de l'évaluation, en souligner les principaux points exécutifs et montrer clairement les principales conclusions et leçons qui peuvent en être tirées, ainsi que les recommandations qui peuvent être faites. Il sera rédigé dans le format spécifique prévu au module EVAL.

Les principaux chapitres du rapport d'évaluation doivent être les suivants :

### **1. Introduction**

Une description de l'action, du contexte du pays/de la région/du secteur concerné(e) et de l'évaluation, donnant au lecteur assez de précisions méthodologiques pour jauger la crédibilité des conclusions et pour prendre conscience de leurs limites et de leurs faiblesses éventuelles.

### **2. Réponses aux questions et conclusions**

Un chapitre dédié aux réponses des questions d'évaluation, assorties des preuves et des raisonnements utilisés.

### **3.Évaluation globale (optionnelle)**

Un chapitre qui synthétise toutes les réponses aux questions d'évaluation afin d'effectuer une évaluation globale de l'action. La structure détaillée de l'évaluation globale doit être peaufinée pendant le processus d'évaluation. Le

chapitre correspondant doit articuler les conclusions et les leçons à tirer d'une manière qui reflète leur importance et qui en facilite la lecture. La structure ne doit pas forcément suivre les questions d'évaluation, le cadre logique ou les critères d'évaluation.

#### **4 Conclusions et recommandations**

##### **4.1 Enseignements tirés**

Les enseignements tirés généralisent les résultats et traduisent l'expérience passée en connaissances pertinentes qui soutiendront la prise de décision, amélioreront les performances et favoriseront l'obtention de meilleurs résultats. Idéalement, ils devraient soutenir le travail des institutions concernées autant européennes que partenaires.

##### **4.2 Conclusions**

Ce chapitre contient les conclusions de l'évaluation, organisées par critère d'évaluation.

Afin de faciliter la communication des messages d'évaluation adressés à la Commission, un tableau qui classe les conclusions par ordre d'importance peut être présenté, ou un paragraphe ou un sous-paragraphe doit reprendre 3 ou 4 conclusions principales, organisées par ordre d'importance, sans être répétitif.

##### **4.3 Recommandations**

Leur objectif est d'améliorer ou de réformer l'action dans le cadre du cycle en cours, ou de préparer la conception d'une nouvelle action pour le cycle suivant.

Les recommandations doivent être regroupées et classées selon leur priorité, soigneusement adaptées au public ciblé à tous les niveaux, notamment au niveau de la Commission Européenne.

## 5. Annexes au rapport

Le rapport devrait inclure les annexes suivantes :

- **Le script de la vidéo**
- Les termes de référence de l'évaluation.
- Le nom des évaluateurs et de la société pour laquelle ils travaillent (les CV devraient être fournis, mais résumés et limités à une page par personne).
- Une description détaillée de la méthodologie de l'évaluation qui inclut : les décisions prises, les difficultés rencontrées et les limites de la méthodologie. Détails sur les outils utilisés et sur les analyses effectuées.
- Les matrices de la logique d'intervention / du cadre logique (planifiées/réelles et améliorées/mises à jour).
- La(les) carte(s) géographique(s) des lieux où l'action s'est déroulée.
- Une liste de personnes/organisations consultées.
- La littérature et la documentation consultées.
- D'autres annexes techniques (par exemple des analyses statistiques, des tables des matières et des chiffres, la matrice des preuves, des bases de données), si nécessaire.
- Des réponses détaillées aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs.

## ANNEXE IV: PLAN DE TRAVAIL

Cette annexe doit être incluse par les contractants-cadre dans leur organisation et méthodologie spécifiques et en faire partie intégrante. Les contractants-cadre peuvent ajouter autant de lignes et de colonnes que nécessaire.

Les phases de l'évaluation doivent refléter celles indiquées dans les présents termes de référence.

		Durée indicative en jours de travail <sup>4</sup>				
Activité	Lieu	Chef d'équipe	Évaluateur...			Dates indicatives
<b>Phase de démarrage : jours totaux</b>						
•						
•						
<b>Phase documentaire : jours totaux</b>						
•						
•						
<b>Phase de terrain : jours totaux</b>						
•						
•						
<b>Phase de synthèse : jours totaux</b>						
•						
•						
<b>Phase de diffusion : jours totaux</b>						
•						
•						
<b>Jours de travail TOTAUX (maximum)</b>						

<sup>4</sup> Ajoutez une colonne pour chaque évaluateur

## ANNEXE V : GRILLE D'ÉVALUATION (QAG)

La qualité du rapport final et de la vidéo sera évaluée par le gestionnaire d'évaluation (suite à la soumission du rapport et du résumé exécutif préliminaires et de la vidéo) à l'aide de la grille d'évaluation ci-dessous, comprise dans le module **ÉVAL** ; la grille sera partagée avec l'équipe d'évaluation, qui aura la possibilité d'y incorporer ses commentaires.

### Evaluation de l'action (Projet/Programme)–Rapport final de la grille d'évaluation

Données de l'évaluation			
Titre de l'évaluation			
Évaluation gérée par		Type d'évaluation	
Réf. CRIS du contrat d'évaluation		Réf. EVAL	
Budget de l'évaluation			
DUE/Unité aux commandes		Gestionnaire d'évaluation	
Dates de l'évaluation	Début :	Fin :	
Date du rapport final préliminaire		Date de réponse des services	
Commentaires			
Données du projet			
Principal projet évalué			
CRIS # du(des) projet(s) évalué(s)			
Secteur CAD			
Détails du prestataire			

<b>Chef de l'équipe d'évaluation</b>		<b>Prestataire de l'évaluation</b>	
<b>Expert(s) évaluateur(s)</b>			

**Légende : résultats et signification**

Très bien : critères complètement satisfaits, d'une manière claire et originale

Très faible : critères non satisfaits dans l'ensemble

Bien : critères satisfaits

Faible : critères partiellement satisfaits

**Le rapport d'évaluation est évalué comme suit**

**1. Clarté du rapport**




Ce critère analyse dans quelle mesure le résumé exécutif et le rapport final:

- Sont facilement lisibles, compréhensibles et accessibles aux lecteurs visés pertinents
- Soulignent les messages fondamentaux
- La longueur des différents chapitres et des annexes du rapport sont bien équilibrés
- Contiennent les graphiques, les tableaux et les diagrammes nécessaires pour faciliter la compréhension
- Contient une liste d'abréviations (le rapport seulement)
- Évitent des répétitions non nécessaires
- Ont subi une révision linguistique pour éliminer les énoncés peu clairs et les fautes d'orthographe ou de grammaire
- Le résumé exécutif est un résumé approprié du rapport complet et un document indépendant
- La vidéo est conforme à la durée demandée, et au script validé
- La qualité des images, du montage et de la bande son, permettent de regarder et comprendre sans peine la vidéo
- Le support numérique de la vidéo (CD ROM ) est adapté et de qualité
- La vidéo est accessible pour un public non expert



<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Résultat</b>
<b>Commentaires du prestataire</b>	<b>Commentaires du prestataire</b>	

**2. Fiabilité des données et solidité des preuves**

Ce critère analyse dans quelle mesure:		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données/preuves ont été rassemblées conformément à la méthodologie</li> <li>• Le rapport tient compte, s'il y a lieu, des preuves découlant d'études, de rapports de supervision et/ou d'évaluations de l'UE et/ou d'autres partenaires pertinents</li> <li>• Le rapport contient une description claire des limitations des preuves, des risques de partialité et des mesures atténuantes</li> </ul>		
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Résultat</b>
<b>Commentaires du prestataire</b>	<b>Commentaires du prestataire</b>	
<b>3. Validité des résultats</b>		
Ce critère analyse dans quelle mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats découlent des preuves collectées</li> <li>• Les résultats évaluent tous les critères d'évaluation choisis</li> <li>• Les résultats découlent d'une adéquate triangulation des différentes sources, clairement identifiées</li> <li>• Dans l'évaluation de l'intervention de l'UE, les résultats décrivent et expliquent les principales relations cause/effet entre outputs, résultats et impacts</li> <li>• L'analyse des preuves est exhaustive et tient compte des facteurs contextuels et externes</li> </ul>		
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Résultat</b>
<b>Commentaires du prestataire</b>	<b>Commentaires du prestataire</b>	
<b>4. Validité des conclusions</b>		
Ce critère analyse dans quelle mesure :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conclusions sont logiquement liées aux résultats et les dépassent pour offrir une analyse complète</li> <li>• Les conclusions abordent correctement les critères d'évaluation choisis et toutes les questions d'évaluation, y compris la dimension transversale</li> </ul>		



- Les conclusions tiennent compte de tous les groupes de parties prenantes de l'évaluation
- Les conclusions sont cohérentes et équilibrées (c.-à-d. qu'elles présentent une image crédible autant des forces que des faiblesses) et ne contiennent pas de considérations personnelles ou politiques
- (Si nécessaire) si le rapport signale les thèmes où les résultats sont insuffisants pour tirer des conclusions

Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

#### 5. Utilité des recommandations

Ce critère analyse dans quelle mesure les recommandations :

- Sont clairement associées et découlent des conclusions
- Sont concrètes, faisables et réalistes
- Visent des destinataires spécifiques
- Sont regroupées (si nécessaire), classées selon leur priorité et assorties de délais si possible
- (Si nécessaire) fournissent des informations pour la sortie de l'action, sa durabilité postérieure ou pour ajuster la conception ou les plans de l'action



Forces	Faiblesses	Résultat
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	

#### 6. Justesse de l'analyse des enseignements tirés (si demandée par le TdR ou incluse par les évaluateurs)

Ce critère est à évaluer uniquement s'il est requis par le TdR ou s'il est inclus par les évaluateurs et il n'est pas noté. Il analyse dans quelle mesure :

- Les enseignements sont identifiés
- Le cas échéant, s'ils sont généralisés de par leur pertinence transversale pour la(les) institution(s)



Forces	Faiblesses	
Commentaires du prestataire	Commentaires du prestataire	
Commentaires finaux sur la qualité globale du rapport		Résultat global

## **ANNEXE VI : MATRICE CADRE LOGIQUE DE L'ACTION A ÉVALUER**

Ci-après les cadres logiques de l'AFT2010, 2011 et 2012

		LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<b>OBJECTIF GLOBAL</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir la viabilité du secteur sucrier ivoirien, sa bonne gestion environnementale et sociale et assurer sa contribution au développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Croissance de la production sucrière ivoirienne</li> <li>○ Différentiel de prix entre marché intérieur et extérieur décroissant</li> <li>○ Maintien de l'activité sucrière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Données de l'Institut Nationale de la Statistique, du Minagri</li> <li>○ Données de production des usines</li> <li>○ Douanes</li> <li>○ EUROSTAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Situation sociopolitique et économique favorable (paix civile)</li> <li>○ Maintien du système de protection douanière jusqu'à la mise en place d'une politique sucrière régionale</li> <li>○ Stabilité des cours mondiaux du sucre</li> <li>○ Redéploiement des services douaniers sur toutes les frontières et en particulier celles du nord</li> </ul>
<b>OBJECTIFS PARTICULIERS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contribuer à l'amélioration de la productivité de l'industrie sucrière et sa bonne gestion environnementale</li> <li>○ Appuyer les planteurs villageois et les habitants des complexes sucriers</li> <li>○ Améliorer le cadre macroéconomique et renforcer le dispositif institutionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Résultats d'exploitation des usines</li> <li>○ Rendements sucre / ha</li> <li>○ Revenu moyen par planteur</li> <li>○ Structures institutionnelles efficaces</li> <li>○ Niveau des exportations de sucre dans la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comptes des entreprises</li> <li>○ Douanes</li> <li>○ Statistiques</li> <li>○ Services fiscaux</li> <li>○ Rapports BM</li> </ul>	
<b>RESULTATS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Meilleure sécurisation des ressources en eaux par des mesures d'atténuation et de mitigation des impacts de l'activité sucrière</li> <li>○ Pérennisation de la canne villageoise</li> <li>○ Meilleure connaissance et meilleur suivi de la filière, de ses enjeux et de son évolution au niveau national, régional et international</li> <li>○ Structures institutionnelles spécifiques de la filière sucre fonctionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mesures de mitigation des impacts environnementaux réalisées</li> <li>○ Amélioration des résultats des contrôles des ressources en eaux et leur restitution dans le milieu</li> <li>○ M<sup>3</sup> eau irrigation/ ha</li> <li>○ M<sup>3</sup> eau irrigation/t. canne</li> <li>○ t. sucre/m<sup>3</sup> eau irrigation</li> <li>○ Nouvelles variétés performantes introduites</li> <li>○ Nouvel itinéraire technique adopté par les villageois</li> <li>○ Augmentation t. cannes villageoises produites, t.ca/ha, t.suc./ha</li> <li>○ Informations sur la filière disponibles et à jour</li> <li>○ Observatoire fonctionnel</li> <li>○ Activités de concertation régionale effective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suivis environnementaux sur les complexes menés par</li> <li>○ Données des plantations et des usines</li> <li>○ Résultats des expérimentations agronomiques</li> <li>○ Existences de nouveaux itinéraires techniques</li> <li>○ Données des usines</li> <li>○ Rapports comité</li> <li>○ Rapport d'évaluations des activités</li> </ul>	
			<b>MOYENS PHYSIQUES ET NON PHYSIQUES</b>	<b>BUDGET (en Milliers d'EURO)</b>	<b>CONDITIONS PREALABLES</b>
<b>ACTIVITES</b>	1	Appui à la mise en œuvre du renforcement des moyens de sécurisation des ressources en eaux sur les complexes sucriers	Travaux Services Fournitures	<b>3 000</b>	Poursuite de la politique gouvernementale de soutien à la filière
	2	Appui à la mise en œuvre du programme de relance de la production de canne villageoise (2ème tranche)	Travaux Fournitures Services	<b>1 900</b>	
	3	Appui logistique à l'organe d'exécution du programme sucre, CCSPS, observatoire	Services Fournitures	<b>70</b>	Paix civile dans le pays
		Visibilité	Services Fournitures	<b>40</b>	
		Imprévus		<b>131</b>	
		Evaluation externe et audit	Services	<b>85</b>	
	<b>TOTAL</b>			<b>5 226</b>	

		LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<b>OBJECTIF GLOBAL</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la viabilité du secteur sucrier ivoirien, sa bonne gestion environnementale et sociale et assurer sa contribution au développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance de la productivité sucrière ivoirienne +20% horizon 2015</li> <li>Diminution des coûts de production (-20% à l'horizon 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données de l'Institut Nationale de la Statistique, du Minagri</li> <li>Données de production des usines</li> <li>Douanes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation sociopolitique et économique favorable (paix civile)</li> <li>Maintien du système de protection douanière jusqu'à la mise en place d'une politique sucrière régionale</li> <li>Stabilité des cours mondiaux du sucre</li> <li>Redéploiement des services douaniers sur toutes les frontières et en particulier celles du nord</li> </ul>
<b>OBJECTIFS PARTICULIERS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à l'amélioration de la productivité de l'industrie sucrière et sa bonne gestion environnementale</li> <li>Appuyer les planteurs villageois et les habitants des complexes sucriers</li> <li>Améliorer le cadre macroéconomique et renforcer le dispositif institutionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des résultats d'exploitation des usines</li> <li>Amélioration d'1 point du taux d'extraction</li> <li>Rendements sucre / ha</li> <li>Revenu moyen par planteur</li> <li>Rendement canne/ha - &gt;45t/ha en moyenne</li> <li>Structures institutionnelles efficaces</li> <li>Niveau des exportations de sucre dans la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptes des entreprises</li> <li>Douanes</li> <li>Statistiques</li> <li>Services fiscaux</li> <li>Rapports BM</li> <li>Comptes des OPA</li> </ul>	
<b>RESULTATS</b>		<p><b>1.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pérennisation de la recherche cannière ivoirienne</li> </ul> <p><b>1.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure sécurisation des ressources en eaux par des mesures d'atténuation et de mitigation des impacts de l'activité sucrière</li> </ul> <p><b>2.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des infrastructures sociales dédiées aux populations des complexes</li> </ul> <p><b>2.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement et extension des réseaux électriques</li> </ul> <p><b>3.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités professionnelles des ressources humaines des principaux acteurs de la filière</li> </ul> <p><b>3.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Structures institutionnelles spécifiques de la filière sucre fonctionnelles</li> </ul> <p><b>3.3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique à l'organe d'exécution du programme sucre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités recherche cannière pérennisées</li> <li>Nouvelles variétés performantes introduites</li> <li>Mesures de mitigation des impacts environnementaux réalisées</li> <li>Amélioration des résultats des contrôles des ressources en eaux et leur restitution dans le milieu</li> <li>Efficiencia de l'irrigation améliorée</li> <li>M<sup>3</sup> eau irrigation/ ha</li> <li>M<sup>3</sup> eau irrigation/t. canne</li> <li>t. sucre/m<sup>3</sup> eau irrigation</li> <li>Réalisation des travaux</li> <li>Nbre d'écoles, de centres de santé, de dispensaires, de logements de personnel éducatif et de santé rénovés</li> <li>Nbre quartiers/villages raccordés à l'électricité selon les normes</li> <li>Formations dispensées</li> <li>Avancement du programme sucre</li> <li>Observatoire fonctionnel</li> <li>Effectivité de l'appui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports expérimentaux</li> <li>Protocoles sélection variétale</li> <li>Existences de nouveaux itinéraires techniques</li> <li>Données des usines</li> <li>Données des OPA cannes villageoises</li> <li>Résultats des expérimentations agronomiques</li> <li>Rapports contrôles des travaux et réceptions</li> <li>Suivis environnementaux sur les complexes menés par les services de l'état</li> <li>Données des plantations et des usines</li> <li>Données techniques</li> <li>Rapports réception travaux, contrôles des travaux</li> <li>Evaluations sur le terrain</li> <li>Evaluation</li> <li>Rapports comité de pilotage</li> <li>Rapport d'évaluations des activités</li> <li>Rapports périodiques</li> </ul>	
			<b>MOYENS PHYSIQUES ET NON PHYSIQUES</b>	<b>BUDGET (EURO)</b>	<b>CONDITIONS PREALABLES</b>
<b>ACTIVITES</b>		<p><b>1.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du programme de recherche cannière</li> </ul> <p><b>1.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Complément pour la mise en œuvre des recommandations sur la sécurisation des ressources en eaux</li> </ul> <p><b>2.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation des infrastructures sociales des complexes</li> </ul> <p><b>2.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement et extension des réseaux électriques</li> </ul> <p><b>3.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appui au renforcement des capacités des ressources humaines</li> </ul> <p><b>3.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appui logistique à l'organe d'exécution du programme sucre</li> </ul> <p><b>3.3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique à l'organe d'exécution du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services, subvention</li> <li>Travaux</li> <li>Travaux, fournitures</li> <li>Travaux, fournitures</li> <li>Devis programmes</li> <li>Services</li> <li>Devis programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>2 000 000</b></li> <li><b>4 540 000</b></li> <li><b>625 000</b></li> <li><b>75 000</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la politique gouvernementale de soutien à la filière</li> <li>Paix civile dans le pays</li> </ul>
		Visibilité	Devis programme	<b>75 000</b>	

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	SOURCES DE	HYPOTHESES
	Evaluation externe et audit	Services	175 000	
	<b>TOTAL</b>		<b>7 800 000</b>	

			OBJECTIVEMENT VERIFIABLES <sup>5</sup>	VERIFICATION	
<b>OBJECTIF GLOBAL</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>o Promouvoir la viabilité du secteur sucrier ivoirien, sa bonne gestion environnementale et sociale et assurer sa contribution au développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Croissance de la productivité sucrière ivoirienne +20% horizon 2015</li> <li>o Diminution des coûts de production (-20% à l'horizon 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Données de l'Institut Nationale de la Statistique, du Minagri</li> <li>o Données de production des usines</li> <li>o Douanes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Situation sociopolitique et économique favorable (paix civile)</li> <li>o Maintien du système de protection douanière jusqu'à la mise en place d'une politique sucrière régionale</li> <li>o Stabilité des cours mondiaux du sucre</li> <li>o Bon fonctionnement des services douaniers sur toutes les frontières et en particulier celles du nord</li> </ul>
<b>OBJECTIFS PARTICULIERS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>o Contribuer à l'amélioration de la gestion environnementale de la production cannière et sa transformation</li> <li>o Appuyer la pérennisation de la canne villageoise sur les zones des complexes sucriers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Progression positive des résultats qualitatifs des effluents industriels</li> <li>o Degré de mise en œuvre des PGE</li> <li>o Progression du revenu moyen par planteur</li> <li>o Progression des surfaces de canne villageoise</li> <li>o Progression de la part de la production cannière totale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Résultats des contrôles et suivis techniques environnementaux</li> <li>o PGE et comptes rendus des actions menées</li> <li>o Organes de contrôle</li> <li>o Évaluations environnementales et sociales</li> <li>o Données de l'Observatoire du sucre</li> </ul>	
<b>RESULTATS</b>	<p><b>1.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Amélioration de la gestion environnementale des activités de production cannière et de transformation</li> </ul> <p><b>1.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Amélioration du suivi environnemental des zones des complexes</li> </ul> <p><b>2.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pérennisation de la canne villageoise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Progression positive des résultats qualitatifs des contrôles</li> <li>o Degré de mise en œuvre des PGES</li> <li>o Degré de réduction des fumées émises</li> <li>o Équipements livrés et installés</li> <li>o Équipements procurés</li> <li>o Progression du revenu moyen par planteur (x%/réf.06/07)</li> <li>o Progression des surfaces de canne villageoise (x%/réf.06/07)</li> <li>o Nbre d'ha Canvi supplémentaires (n)</li> <li>o Progression de la part de la canne villageoise dans la production cannière totale (x%/réf.06/07)</li> <li>o Tonnages Canvi supplémentaires (n)</li> <li>o Augmentation t. canvi produites (objectif 200 000t. horizon 2015) (x%/réf.06/07)</li> <li>o Nbre de sous-stations de réception de la canne villageoise opérationnelles (n)</li> <li>o Travaux de réalisation de sous-stations effectués</li> <li>o Travaux d'aménagement de nouvelles zones de cultures des pistes effectués (xha aménagés)</li> <li>o Longueur de pistes améliorées de dessertes des zones de production Canvi (xkm)</li> <li>o Heures de formation dispensée</li> <li>o Nbre de planteurs formés</li> <li>o Nbre de responsables OPA formés</li> <li>o Nbre de campagnes de sensibilisation réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Résultats des contrôles et suivis techniques environnementaux</li> <li>o Rapports évaluation qualité</li> <li>o PGE et comptes rendus des actions menées</li> <li>o Organes de contrôle</li> <li>o Évaluations environnementales et sociales</li> <li>o Rapports de réception des équipements et inventaires</li> <li>o Données techniques des usines et de l'observatoire du sucre</li> <li>o Données techniques des OPA cannes villageoises</li> <li>o Mesures des nouvelles surfaces en Cannes villageoises</li> <li>o Rapports contrôle travaux, inventaire et évaluation qualitative</li> <li>o Rapports d'évaluation des formations et des campagnes de sensibilisation</li> </ul>		

<sup>5</sup> La référence de tous les indicateurs cités dans ce cadre logique est la campagne 2006/2007. Ce référencement devait être renseigné en 2010 par une mission particulière d'un expert. Celle-ci n'a pu être effectuée à cause de la crise. Elle devrait être effective début 2012 et ces références communiquées avec la FA et la DTA

	REF.	DESCRIPTION	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	BUDGET (en Milliers d'EUROS)	CONDITIONS PREALABLES
ACTIVITES	1.1	Appui à l'amélioration de la gestion environnementale des activités de production cannière et de sa transformation <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui à réalisation des contrôles et évaluations périodiques</li> <li>- réalisation d'études approfondies spécifiques d'évaluation et d'atténuation d'impacts négatifs de l'émission de fumée, d'effluents des usines et d'eaux usées de ménages</li> <li>- Fourniture et installation d'analyseurs de fumées et d'extracteurs desdites fumées des chaudières</li> <li>- construction de stations de traitement des eaux usées de ménage et de blocs sanitaires</li> <li>- construction des aires de pré collectes et de sites d'enfouissement des ordures ménagères pour les villages des complexes et aux alentours</li> </ul>	Procédures décentralisées : Mise en œuvre par contrats de Services, Travaux et Fournitures	2 100	Poursuite de la politique gouvernementale de soutien à la filière
	1.2	Appui au suivi environnemental des zones des complexes <ul style="list-style-type: none"> <li>- fourniture d'équipements spécifiques de laboratoires au Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL)</li> </ul>	Contrat de Fourniture		
	2.1	Appui à la pérennisation de la canne villageoise <ul style="list-style-type: none"> <li>- fourniture d'équipements agraires</li> <li>- appui à la mise en œuvre de formation des planteurs et responsables d'OPA et la sensibilisation des populations,</li> <li>- appui à la réalisation de travaux d'implantation de sous-stations de réception de canne villageoise,</li> <li>- appui à la réalisation des travaux d'extension de zones de cultures cannières et de pistes d'accès pour les villageois</li> <li>- Étude de l'impact environnemental de l'extension des zones de culture de la canne</li> </ul>	Devis-programme et/ou services, travaux et fournitures	4 750	
	3.1	Appui logistique à la Cellule d'exécution du programme sucre	Devis-Programme	70	
		Visibilité	Marchés de services et fournitures ou Devis programmes	46	
		Évaluation externe et audit	Marchés de services	95	
		Imprévus		230	
		<b>TOTAL</b>		<b>7 291</b>	